

Projet Mundus Musicalis

LETTRE D'INFORMATION II

LE PROJET « MUNDUS MUSICALIS »

Le projet « Mundus Musicalis » (le premier projet dans le domaine de la musique à être financé par le programme ERASMUS MUNDUS) a étudié la coopération et la mobilité internationales dans le secteur de l'enseignement musical supérieur. Ce projet s'est déroulé du 1er décembre 2005 au 1er décembre 2007, et a été coordonné conjointement par l'Université norvégienne de Science et de Technologie – Département de Musique (NTNU) et l'Association européenne des Conservatoires (AEC). Les organismes partenaires du projet ont été : le Conservatoire de Birmingham (Royaume-Uni), l'Université McGill – Ecole de Musique Schulich (Montréal, Canada), le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Québec City, Canada), l'Université d'Adélaïde – Elder Conservatorium (Adélaïde, Australie), le Queensland Conservatorium – Griffith University (Brisbane, Australie), Keimyung University – College of Music & Performing Arts (Daegu, Corée), l'Association nationale des Ecoles de Musique – NASM (Etats-Unis), et l'Universidade Federal do Rio Grande do Sul – Instituto de Belas Artes (Pôrtó Alegre, Brésil). Un groupe de travail a été constitué avec un représentant de chacun des établissements partenaires, afin de collecter et d'analyser les informations pertinentes puis d'ébaucher les documents finaux du projet. Ce projet a suivi un programme de travail ambitieux, ponctué de réunions de travail en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, et de plusieurs présentations lors de conférences dans le monde entier.

INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUPÉRIEUR DANS LE MONDE ENTIER

L'un des principaux objectifs de « Mundus Musicalis » a été de faciliter l'accroissement de la mobilité et de l'employabilité des étudiants, des enseignants et des professionnels. Cela nécessitait de mieux comprendre les problèmes globaux de l'enseignement musical supérieur, afin de pouvoir supprimer les obstacles à la reconnaissance des cursus et des diplômes de musique. Le groupe de travail a ainsi compilé un volume d'informations sans précédent sur les systèmes d'enseignement de la musique dans le monde entier sous la forme de descriptions pays par pays, toutes présentées suivant le même canevas afin de les rendre les plus comparables possible. Ce canevas comprend des informations sur les structures, les qualifications, le nombre d'établissements, les mécanismes de financement, les conditions d'admission, les systèmes de points crédits, les procédures d'assurance qualité et d'accréditation et les calendriers scolaires. Quarante-trois de ces panoramas nationaux ont été produites : trente-quatre descriptions pour l'Europe, deux pour l'Amérique latine (Brésil et Argentine), deux pour l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), trois pour l'Asie (Corée, Japon et Viêt-Nam), ainsi que des descriptions pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Etant donné que la mobilité internationale des étudiants en musique est en constante augmentation, ces informations seront utiles aux établissements et aux futurs étudiants.

LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES ÉTUDES ET DES DIPLÔMES DE MUSIQUE

Outre les informations mentionnées ci-dessus, sur les systèmes d'enseignement musical supérieur dans chaque pays, le groupe de travail « Mundus Musicalis » a également étudié les questions techniques relatives à la reconnaissance des études et des diplômes. Il a rassemblé des informations sur les différents systèmes de points crédits susceptibles de faciliter la reconnaissance des études. De plus, une quantité importante de données a été compilée sur la reconnaissance des diplômes au niveau international, dont les listes des métiers réglementés dans la musique et des renseignements sur les procédures de reconnaissance applicables dans chaque pays. Ces informations serviront aux professionnels de la musique souhaitant chercher du travail à l'étranger.

COMPARER LES SYSTÈMES D'ASSURANCE QUALITÉ ET D'ACCRÉDITATION POUR LA MUSIQUE DANS LE MONDE ENTIER

Etant donné que l'échange d'informations sur les procédures d'assurance qualité et d'accréditation est essentiel au développement de la confiance mutuelle qui doit sous-tendre une reconnaissance effective des diplômes, une étude comparative a été aussi effectuée, consacrée aux procédures d'assurance qualité et d'accréditation dans la musique au niveau international, qui répertorie, compare et analyse les procédures actuellement en cours dans trente-quatre pays.

AMÉLIORER L'ATTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUPÉRIEUR EUROPÉEN

L'un des autres objectifs du projet « Mundus Musicalis » a été la création d'un portail Internet (www.studymusicineurope.org) présentant des informations sur l'étude de la musique en Europe à l'intention des étudiants du monde. Ce site se base sur les résultats d'une étude sur les jeunes non ressortissants de l'Union européenne qui étudient actuellement dans les états membres de l'UE.



Association Européenne
des Conservatoires,
AcADEmIES de Musique
et Musikhochschulen (AEC)



NTNU
Innovation and Creativity



Education and Culture



Education and Culture

ERASMUS MUNDUS

Augmenter l'attrait de l'enseignement musical supérieur européen est apparu comme un sujet sensible pour un groupe dont les membres représentaient des établissements d'autres régions du monde. Il a donc été considéré comme incontournable d'éviter tout ce qui pouvait évoquer une « re-colonisation » ou une approche concurrentielle du recrutement global des étudiants. Au lieu de cela, c'est une démarche fondée sur la coopération et la mise en réseau qui a été privilégiée : le groupe a clairement envisagé la mobilité du XXI^e siècle comme un échange mutuellement enrichissant. De plus, il a également été souligné que toute promotion de l'enseignement supérieur européen ne pouvait fonctionner que dans une démarche spécifique à une discipline, les étudiants étant davantage intéressés par le contenu universitaire que par les campagnes marketing clinquantes, comme celles qui ont cours dans certains pays.

LE RAPPORT FINAL « MUNDUS MUSICALIS »

L'une des difficultés considérables du groupe de travail a été le grand nombre et la diversité des informations qui ont dû être collectées et analysées. Il a donc été décidé, durant la première rencontre, que le projet se focaliserait sur les pays représentés par le groupe, ainsi que sur certains de leurs pays voisins. A présent que ces pays ont été couverts, nous allons étudier la possibilité d'ajouter d'autres pays après la fin du projet.

En dépit de la diversité reconnue des structures et des approches éducatives, le groupe de travail a également eu le pressentiment qu'il existe beaucoup de préoccupations communes au niveau international, telles que :

- La difficulté permanente, pour les établissements d'enseignement musical supérieur, que représente la préparation des jeunes diplômés à un métier de musicien de plus en plus diversifié ;
- L'évolution du rôle de la musique savante dans nos sociétés, l'émergence des nouveaux « acteurs » que sont la world music et la musique par Internet, ainsi que les questions posées en permanence par le choix d'une orientation sur une scène musicale de plus en plus mondialisée, médiatisée et commerciale ;
- Les possibilités qu'offrent les développements régionaux et mondiaux (par exemple le processus de la Déclaration de Bologne) ;
- Un manque de respect pour la diversité culturelle dû à la pression de la mondialisation, comme cela est évoqué dans la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

En conséquence, le groupe de travail a décidé de dépasser les objectifs minimaux de ce projet (qui visaient principalement à traiter des aspects les plus techniques de la mobilité) en formulant un ensemble de recommandations pouvant servir de point de départ à de futures études. Ces recommandations sont décrites dans le Rapport Final, qui comprend également des informations générales sur le projet, ainsi que des réflexions sur les avantages, les questions actuelles et les outils relatifs à la mobilité et la coopération internationale dans l'enseignement musical supérieur. D'autre part, un document de politique générale, intitulé « Vers un Espace international d'enseignement musical supérieur », a également été intégré au Rapport Final, qui présente un désir de se tourner vers l'avenir en abordant les développements qui ont lieu dans l'enseignement musical supérieur sous un angle réellement mondial.

Ce document de politique générale énumère un ensemble de recommandations détaillées dans lesquelles le groupe de travail met en évidence la nécessité de la coopération internationale dans l'enseignement musical supérieur en raison de l'internationalisation croissante du métier de musicien. Il appelle également les gouvernements nationaux, les établissements éducatifs et l'Union européenne à montrer une grande flexibilité s'agissant de la reconnaissance des études et des diplômes, ainsi que des réglementations concernant les visas des étudiants non ressortissants de l'UE.

« MUNDUS MUSICALIS » ET LE PROCESSUS DE LA DÉCLARATION DE BOLOGNE

La dimension mondiale du processus de la Déclaration de Bologne a été soulignée lors de la conférence ministérielle de Londres en mai 2007 ; le projet « Mundus Musicalis » a constaté le besoin évident de diffuser les informations sur le processus de la Déclaration de Bologne hors de la région concernée par « Bologne ». L'un des buts des réunions de travail était d'informer les membres du groupe des derniers développements de « Bologne » concernant à l'enseignement musical supérieur afin qu'ils les transmettent à leurs contacts au niveau national.

L'un des autres points forts de ce projet a été sa synergie étroite avec d'autres projets européens dans le domaine de l'enseignement musical supérieur. Le groupe de travail « Mundus Musicalis » a été invité à formuler des observations sur le cadre européen des certifications sectorielles élaboré dans le Réseau thématique ERASMUS pour la musique « Polifonia » et le cadre d'assurance qualité et d'accréditation spécifique à la musique établi lors du projet sur « L'Accréditation dans la formation musicale professionnelle »¹. « Mundus Musicalis » a ainsi constitué une occasion unique de comparer ces cadres au niveau international, ce qui, nous l'espérons, facilitera à l'avenir la reconnaissance des cadres de certification. En établissant ce lien entre le travail accompli au sein du processus de Bologne et la dimension internationale, le projet « Mundus Musicalis » a donné vie à ce que l'on considère actuellement comme faisant partie de la dimension globale du processus de Bologne, et montre le rôle majeur que joue la musique en tant que discipline dans ces importants développements.

**Pour plus d'information sur « Mundus Musicalis », veuillez visiter les sites
www.aecinfo.org/mundusmusicalis ou www.studymusicineurope.org.**

¹ Pour plus d'information sur ces projets, cf. www.polifonia-tn.org/tuning et www.bologna-and-music.org/accreditation.